

Bulletin d'adhésion à l'Association Suisse pour la Formation professionnelle en Logistique:

Membre individuel

Nous déclarons ici présent exprimer l'acceptation des statuts du 28.06.2000 et les tarifs des cotisation du 04.12.2015.

De cette manière, nous souhaitons adhérer comme membre individuel de l'Association Suisse pour la Formation professionnelle en Logistique (ASFL SVBL) et nous nous engageons à verser le montant des cotisations selon les conditions fixées dans les documents.

Affiliation en tant que:

(hors TVA à partir de 2024)

Membre individuel Cotisation de membre **Fr. 90.–**

Comme membre individuel on entend naturellement une personne physique. En tant que membre individuel, vous pouvez prétendre aux droits et avantages suivants:

- **Droit de vote lors de l'assemblée générale**
- **Accès au bulletin en ligne de l'ASFL SVBL**
- **Annonce gratuite de recherche d'emploi dans le bulletin**
- **Prix membre pour tous les cours ASFL SVBL**
- **Abonnement LOGISTIK au prix préférentiel de 40.–**
- **Abonnement schweizLogistik.ch au prix préférentiel de 23.–**

Magazines disponibles uniquement en allemand

Membre

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ E-Mail: _____

Lieu et date: _____ Signature: _____

Extrait des statuts de l'ASFL SVBL :

Résiliation de l'affiliation Art.5 ¹Les membres ne peuvent quitter l'association qu'à la fin d'une année civile en respectant un délai de préavis de six mois.

² La résiliation doit être adressée par écrit au bureau de l'association